

LE VÉRIDIQUE

OU COURRIER UNIVERSEL.

Du 28 FRIMAIRE, an 5^e. de la République française.
(Dimanche 18 DÉCEMBRE 1796, vieux style.)

(DIOBRE VERUM QUID VETAT?)

Position de l'armée autrichienne en Italie. — Détails officiels publiés par la cour de Vienne sur la bataille d'Arcole. — Demeures actuelles de la famille des Bourbons. — Egards de l'armée républicaine pour les émigrés. — Observations sur l'influence politique que peut avoir la mort de l'impératrice de Russie. — Bulletin du siège de Kell. — Résolution sur les transactions particulières.

A V I S.

Le propriétaire de ce journal ayant à regretter la mort du citoyen Leroux, chargé de sa correspondance, prie les abonnés d'adresser désormais leurs lettres au directeur du *Vérifique*, rue des Prêtres Saint-Germain l'Auxerrois, n^o. 42.

Toutes lettres non affranchies ne seront point reçues.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ITALIE.

Bergame, le 25 novembre.

Les généraux Alvinzi et Davidovich conservent leurs positions. Il est certain que le quartier-général de l'avant-garde française fut transféré, le 20, à Crémone; mais le jour suivant il revint à Vérone, où il s'est maintenu. Alvinzi est à Vicence, d'où il peut donner la main au général Davidovich, qui s'est avancé en deçà de Trente, et a le centre de ses forces sous Cagliano. D'autre part, il n'est point entièrement détaché de Mantoue, ce grand objet de tous les mouvemens d'attaque et de défense.

On parle beaucoup des renforts qu'attendent les armées autrichiennes. Buonaparte a reçu ceux qu'il attendoit de l'armée des Alpes, montant à 12 mille hommes effectifs. Il n'a pas tiré un grand secours des milices d'Italie qui se sont jointes à son armée.

On peut estimer l'armée française à 45 mille hommes, dont la plus grande partie sur l'Adige, le reste dans leurs positions de Peschiera et de Mantoue. Leur perte, jusqu'au moment où ils ont quitté Vicence, est d'environ 7000 hommes. Les autrichiens réunis sont au nombre de 57 mille hommes effectifs. Voilà la vraie situation des choses.

A L L E M A G N E.

Vienne, le 26 novembre. (Nouvelles officielles.)

Suivant un rapport de M. le général d'artillerie baron d'Alvinzi, en date du 18 de ce mois, les ennemis, après avoir rassemblé toutes leurs forces, attaquèrent,

le 15, avec la plus grande impétuosité, le corps de ce général, près d'Arcole et Colagna; mais ils furent vigoureusement repoussés. Le 16, au point du jour, l'attaque se renouvela, et elle fut plus vive encore que celle de la veille. On combattit pendant toute la journée avec un succès varié; chaque parti fut tour-à-tour victorieux et vaincu: enfin, vers le soir, l'ennemi ayant fait un nouvel effort avec toutes ses forces réunies, parvint à se rendre maître d'Arcole, et à pénétrer jusqu'à Bonifacio.

Cependant M. le général d'artillerie s'étant mis lui-même à la tête des troupes, chassa l'ennemi de ce dernier endroit et se maintint sur la chaussée de Montebello; il se perça ensuite en bon ordre vers cette ville, tant pour rassembler les divisions de troupes qui s'étoient dispersées pendant ce long combat, que pour se disposer à marcher de nouveau en avant, aussitôt que le corps de M. le général Davidovich seroit parvenu à la même hauteur que lui.

La perte dans ces combats a été également considérable de part et d'autre, vu que la résistance a été aussi opiniâtre, que les différentes attaques ont été vives.

Francfort, le 29 novembre.

Voici le tableau des domiciles actuels de la famille des Bourbons:

« Le frère aîné de Louis XVI (Louis XVIII), après avoir habité long-tems Vérone, se rendit au corps de Condé, où il arriva le 28 avril. Lors des progrès des français en Allemagne, il quitta ce corps, prit la route de Dillingen, où il fut blessé, comme l'on sait, par un assassin, et se rendit par Leipsik à Blankenbourg. L'on ignore s'il s'y trouve encore.

« Le second frère de Louis XVI n'ayant pu obtenir de séjourner dans le duché de Bremen, s'embarqua le 26 juillet 1795, à Cuxhaven, monta ensuite à bord de la flotte anglaise avec laquelle il croisa pendant long-tems sur les côtes de France; il aborda le 29 septembre à l'isle Dieu, et dans le mois de novembre, il retourna à Portsmouth. Ce prince vit depuis onze mois dans un château près d'Edimbourg en Ecosse, avec l'aîné de ses fils; le cadet se trouve au corps de Condé.

» La sœur aînée de Louis XVI est depuis peu reine de Sardaigne.

» Les deux fantes de Louis XVI se sont rendues de Rome à Naples; et la fille de cet infortuné monarque, après avoir quitté Paris le 20 décembre 1795, et avoir été échangée le 25 du même mois à Bâle, jouit enfin depuis le 9 janvier, au sein de son auguste famille à Vienne, de la tranquillité et du bonheur dont elle a si long-tems été privée.

» L'aîné de la famille d'Orléans a dû s'embarquer pour l'Amérique, et le gouvernement français a traité, dit-on, avec celui des Etats-Unis à son sujet. Les deux autres frères, après avoir été long-tems détenus au fort Saint-Jean à Marseille, ont été embarqués pour Philadelphie. La vertueuse duchesse d'Orléans vit dans l'indigence, à quelques lieues de Paris; sa fille, sur l'émigration de laquelle on trouve beaucoup de détails dans l'ouvrage intitulé: *Précis de la conduite de madame de Genlis*, est maintenant près de sa tante, la princesse fille du prince de Condé, qui s'est choisie une retraite en Suisse.

» Le prince de Condé commande, comme l'on sait, un corps de troupes dans la Suabe, et se montre digne, sous tous les rapports, du nom qu'il porte. Le petit-fils de ce loyal guerrier commande son avant-garde; le duc de Bourbon, son fils, est à Londres.

» Le prince de Conti est resté en France, ainsi que le duc de Bouillon. L'épouse du dernier réside à Altenbourg. Quant à la princesse de Conti, séparée de son époux, des feuilles publiques ont annoncé qu'une personne de ce nom avoit établi une maison d'éducation à Buchau, en Suabe; mais il est très-probable que l'on a voulu parler de la prétendue princesse de Conti qui fit valoir il y a deux ans, près de la convention nationale, des droits de consanguinité avec la famille de Bourbon, pour obtenir une pension.

De Mulheim en Brisgaw, 19 novembre.

Enfin, il paroît décidé que les prisonniers de l'armée de Condé seront traités comme les autrichiens et compris dans le cartel d'échange. Le prince de Condé a fait dire aux différens corps qui sont sous ses ordres, qu'il attendoit incessamment ses prisonniers. Le nombre ne doit pas en être considérable; car si d'un côté, les émigrés se battoient comme des gens qui n'avoient rien à espérer de leurs ennemis, de l'autre, les républicains, touchés de leurs compatriotes, ne cherchoient point à les faire prisonniers, ou s'ils en faisoient quelques-uns, ils ne les gardoient pas bien exactement. L'animosité qu'ils montreroient contre eux les campagnes passées, paroît s'être usée. Dernièrement, un officier de Condé, s'étant trompé de chemin, en sortant de Bâle, alloit à la tête du pont d'Huningue, au lieu de se rendre à son quartier; la sentinelle avancée des républicains le laissa approcher et lui dit: « Monsieur, vous vous méprenez, ce n'est par là votre chemin, voilà celui qui conduit chez vous. » Les républicains ont donné dans cette campagne des preuves fréquentes de l'estime que leur inspiroit la bravoure de l'armée de Condé. Le général Moreau, rendant compte au directoire de ses opérations, lui a dit qu'il avoit souvent eu des engagements avec elle, et qu'il l'avoit toujours trouvée aussi brave qu'elle

s'étoit montrée généreuse envers les prisonniers qu'elle avoit faits.

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E .

Strasbourg, le 20 frimaire. La canonnade de Kehl augmente et diminue tour à tour. Il paroît décidé que l'archiduc tentera un assaut; nous espérons qu'il ne sera pas plus heureux qu'à Huningue. Il a fait construire une machine monstrueuse, dont un fabricant d'huile d'Olsembourg, nommé Bruck, est l'inventeur; 500 charpentiers y ont travaillé pendant quinze jours; elle est destinée à rompre le pont de Kehl et à y mettre le feu; sa forme est celle d'un vaste tonneau où il y a des ressorts. Cette machine renferme une quantité de matières combustibles; il faudra au moins cinquante voitures pour la transporter vers Kehl.

Le général Ferrin s'est joint à l'ambassadeur Barthélemy pour faire des représentations aux magistrats de Bâle, de ce que les autrichiens avoient trouvé des facilités pour violer leur territoire, non-seulement à la suite de l'affaire du 10 frimaire, mais dans plusieurs autres circonstances. Il paroît, d'après la conduite du conseil de Bâle, que cette affaire n'aura pas de suite fâcheuse, ainsi qu'on le craignoit d'abord.

P A R I S , 27 frimaire.

La rigueur du froid reboult; les prêtres les plus vertueux de France, enfermés dans des prisons, y manquent de bois. Après des remises affectées, après des renvois multipliés, on devoit enfin statuer sur leur sort le 11 de ce mois. Ce jour étoit irrévocablement fixé pour cette œuvre de justice et d'humanité. C'est aujourd'hui le 18, et il n'a pas encore été fait mention de ces infortunés au conseil des cinq-cents! Et on nous reproche de les recommander trop souvent à l'attention des législateurs! Et on prétend que l'Europe entière doit être attentive à une motion qui se fera à Londres sur la captivité d'un français malheureux à la vérité, mais qui a également démérité de notre régime ancien et nouveau! Il s'en repent, nous aimons à le croire, et nous le plaignons; mais nous ne pouvons douter que le lieu de sa détention ne soit un palais, et que son sort ne soit très-doux, comparé aux cachots qui renferment 10 mille citoyens irréprochables, et la misère qui les consume. C'est ce douloureux spectacle qui est vraiment digne de l'attention de l'Europe, de la sollicitude des législateurs, de la compassion de tous les français. C'est ce spectacle déchirant et horrible qui doit émouvoir tout ce qui porte un cœur d'homme.

Il est inutile d'avertir nos lecteurs que lorsque l'on dit fastueusement que l'Europe ou l'univers a les yeux sur une affaire, ou sur un individu, cela signifie en français que 10 ou 12 hommes, qu'une coterie plus ou moins nombreuse de la capitale, y attachent un certain intérêt.

Le nouveau tarif élève à près de 12 liv. le port annuel des journaux, c'est le double de ce qu'ils coûtoient dans l'ancien régime, où le numéraire étoit plus commun. Cette augmentation en diminuera beaucoup le nombre. Elle pesera principalement sur le peuple, sur le rentier, sur l'homme éclairé dont la révolution a ravagé la fortune. Moins de lumières seront répandues.

On saura
Il est à cra
enfin, le
qu'il sero
d'impôts s
ou du m
appareill
nous a fa
alors, ou
nous vivr
enfin, su
sauvée ou

On ma
des frégat
qu'on y
Par le con
le 17; qu
pose de s
gates, se
existe à l
vétus et
général F
lits comm
cinquante
armée de
mêmes va
roit qu'on
enté le
et de chev
qui ont to
selles, e
command
doit s'em
monde es
point les
recevoir l
vaisseaux
encore de
qu'il y au

Il s'est
des Italie
à ses viei
dans laqu
très-gran
accomode
le nom d
de généra
à pronon
dissemen
de la sall

De l'i

La mo
pour l'Eu
déric péri
Il alloit p
conquêtes
d'où il fa
tombeau,
avoit cul

On saura moins ce qui se passe à Paris et à la frontière. Il est à craindre que le conseil des anciens, de guerre sans en fin, ne sanctionne ce nouveau projet. Il me semble qu'il seroit convenable d'ajourner toute augmentation d'impôts sur la circulation des pensées jusqu'à la paix, ou du moins jusqu'au mois de germinal 1793; car alors apparemment les imminens dangers dont le directoire nous a fait une si effrayante peinture, serent dissipés; alors, ou nous aurons subi le joug des jacobins, ou nous vivrons sous le règne des loix et de l'équité, alors enfin, suivant toutes les probabilités, la France sera sauvée ou perdue.

On mande de Brest, en date du 18 frimaire, que des frégates anglaises se montrent à l'entrée du Goulet, qu'on y attend de Rochefort la division commandée par le contre-amiral Richery, qui a dû mettre à la voile le 17; que l'armement préparé dans ce port se compose de 15 vaisseaux de 74, un vaisseau rasé, 11 frégates, sept à huit cents corvettes et six flûtes; qu'il existe à bord une armée de 15 à 16,000 hommes, bien vêtus et bien armés, dont 600 forçats choisis par le général Hoche parmi les militaires condamnés pour délits commis dans leurs bataillons; une artillerie immense, cinquante mille fusils, et que l'attirail nécessaire à une armée de cinquante mille hommes, suivra sur les mêmes vaisseaux la troupe qu'on y a embarquée. Il paroit qu'on espère recruter, dans les lieux où sera exécuté le débarquement, un grand nombre de soldats et de chevaux, car on embarque différens états-majors qui ont tout à leur disposition, une multitude de brides, selles, etc., il y a même des officiers nommés pour commander dans la première ville maritime, dont on doit s'emparer; tant on est sûr de son fait! tout le monde est actuellement conigné à bord; on ne désarme point les 38 bâtimens de transport qui devoient d'abord recevoir les troupes; on presse même l'armement des vaisseaux qui restent encore dans le port, et il arrive encore des bataillons, ce qui donneroit lieu de croire qu'il y auroit une seconde expédition.

Il s'est passé, dit-on, avant-hier, un fait au théâtre des Italiens, qui prouve combien l'espèce humaine tient à ses vieilles habitudes. On y représentoit *Sargines*, dans laquelle Philippe-Auguste roi de France, joue un très-grand rôle. L'auteur, le comédien Monvel, pour accommoder sa pièce à nos nouvelles mœurs, a supprimé le nom de Philippe-Auguste, pour y substituer celui de général Desbars. Mais l'acteur, suivant l'ancien rôle, a prononcé les mots *roi de France*. A'ors des applaudissemens se sont fait entendre dans toutes les parties de la salle.

De l'influence de la mort de Catherine, sur le sort de l'Europe.

La mort d'Elisabeth, impératrice des Russies, fut pour l'Europe un vrai coup de théâtre. Le grand Frédéric périssoit, il fut sauvé. Il étoit accablé, il triompha. Il alloit perdre sa couronne, il ne perdit pas même ses conquêtes. Pierre III sembla ne paroître sur le trône, d'où il fut, presque au même instant précipité dans le tombeau, que pour l'intérêt de Frédéric. Le roi de Prusse avoit cultivé l'amitié de Pierre, dans le tems que ce

prince n'étoit encore que duc de Holstein. Il avoit semé là un grain qui germant avec profusion, lui valut une moisson de gloire et de bonheur.

Peut-être la générosité de Pierre III ne fut-elle pas une des moindres causes de sa catastrophe. Les cours de Versailles et de Vienne avoient garanti le royaume de Prusse à Elisabeth. Elle en étoit en pleine possession. Les russes trouvèrent étrange que par des motifs d'amitié, qui sont de foibles liens entre les rois et les nations, leur souverain abandonnât une conquête aussi importante et aussi facile à garder.

On dit que l'empereur actuel de Russie a eu aussi des relations et des liaisons assez étroites avec le roi de Prusse, tandis que celui-ci n'étoit encore que prince-royal. Et on se demande s'il suivra l'exemple de Pierre III, et les conseils de Frédéric; si, comme son malheureux père, il abandonnera la coalition, pour se déclarer en faveur de la France, ou se retrancher dans la neutralité.

Si, d'un côté, le sort de son père n'est pas propre à le déterminer à suivre les mêmes errements, on peut dire, de l'autre, que sa position n'est pas exactement la même. La France n'est pas comme la Prusse, voisine de la Russie, ni conquise par ses armes. Et la nation russe n'a pas un intérêt aussi sensiblement direct à la guerre contre la France, qu'à celle qu'elle faisoit à la Prusse. Elle n'a joué dans cette guerre qu'un rôle peu remarquable, et en quelque sorte muet. Si elle a même agi, on peut dire que c'est derrière le rideau. Il seroit donc possible que la nation russe attachât peu d'importance au parti que va prendre son nouveau maître, relativement à la coalition.

Il aimoit, dit-on, trop peu sa mère pour s'asservir à ses plans. Cette raison nous paroît faible. La politique ne se règle pas sur les affections domestiques, et moins encore sur des affections passées, sur des souvenirs étrangers à l'objet soumis à une délibération actuelle. On ne prend pas des leçons de politique de ceux qu'on aime, mais de ceux qu'on estime. Et certes l'empereur des russes étoit l'homme du monde qui devoit faire le plus de cas du talent de sa mère pour la politique, et qui étoit à portée de le mieux apprécier. Louis XIII détestoit Richelieu, autant qu'il l'admiroit. Et l'ombre de Richelieu a gouverné le royaume de Louis XIII, tout le tems que ce monarque a survécu à son ministre, et même sous la régence, quoique la régente n'eût pas été ménagée par le cardinal.

Le nouvel empereur pourroit donc écarter quelques courtisans de sa mère (ce qu'on ne sache pas cependant qu'il ait fait encore); mais il est douteux qu'il s'éloigne de ses plans et de sa politique.

A peine le roi de Suède a saisi les rênes de son état, et déjà on assure qu'il donne sa confiance exclusive aux conseillers et au système de son père. Que les républicains se gardent donc d'une confiance aveugle dans les dispositions des puissances du Nord. Leur ennemi le plus redoutable, loin de laisser voir l'abatement qu'on auroit pu croire devoir être la suite de ses pertes, annonce à la Hongrie qu'il espère les forcer à mettre bas les armes, et à conclure une paix conforme à la dignité de son illustre maison.

Si l'on réfléchit à cette fermeté, au milieu des dangers et dans des circonstances où les succès de la guerre sont balancés; si l'on pèse notre état de détresse exposé par le directoire et pallié par Camus; si l'on pensoit

à la désertion qui dépeuple nos armées, à la misère qui dépeuple l'état, aux brigands qui secondent la misère, dans cette dépopulation, aux fureurs qui partagent la législature, et peut-être encore d'autres pouvoirs constitués, à la nudité des rentiers, à l'extinction du crédit et de la confiance, au dépérissement du papier territorial, au délabrement de la marine, à l'annihilation de nos alliés bataves, à la foiblesse de l'Espagne, aux circonstances qui la lient à la fortune de la république française, à la mobilité du cabinet de Berlin, à l'intérêt que la Russie peut avoir de ménager ses voisins de l'Occident, pour s'étendre dans les belles contrées de l'Orient; on ne s'égara point dans des espérances chimériques, et on ne se flattera pas que le cabinet de Pétersbourg prenne pour régulateurs de ses desseins, les politiques de la rue Saint-Jacques ou de la rue Quincampoix.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 27.

Guillemardet, par motion d'ordre, dénonce les administrations municipales qui négligent de délivrer aux prêteurs de l'emprunt forcé, les reconnoissances qui doivent leur être remises, pour être par eux employées à l'acquit de leurs contributions. Qu'est-il arrivé, dit-il, de cette négligence? c'est que le tems fixé pour l'admission de ces reconnoissances s'est écoulé, et que les citoyens n'ont pu payer avec elles leurs contributions, lorsqu'une loi formelle les y autorise. Je demande que la commission des finances soit chargée de vous présenter le moyen de remédier à ces abus. Adopté.

Richoux: Il est un autre objet sur lequel je crois devoir appeler votre attention. Lors de l'emprunt forcé les citoyens ont acquitté leurs taxes avec des mandats qu'ils ont achetés à vil prix: voulez-vous que les reconnoissances qui leur ont été délivrées, soient aujourd'hui reçues pour leur valeur nominale, lorsqu'elles ne représentent pas réellement la moitié de la somme qui a été versée dans le trésor public? ne convient-il pas au contraire de ne les recevoir que pour la valeur que le mandat avoit à l'époque de l'emprunt, et de leur appliquer l'échelle de réduction que vous avez adoptée pour les transactions entre les particuliers?

Le conseil renvoie cette proposition à l'examen de la commission des finances.

Le directoire, par un message, avoit transmis une demande du gouvernement batave, tendante à ce que la loi du 19 fructidor dernier, qui prohibe l'exportation des bois de construction, ne lui soit point appliquée: la commission chargée de l'examiner, expose aujourd'hui par l'organe de Malès, que l'union intime qui subsiste entre la France et la Hollande, nous fait un devoir de lever cette défense en faveur de notre alliée, parce que nos bois iront dans les chantiers des Provinces-Unies, se changer en vaisseaux qui feront respecter l'indépendance des deux républiques.

Il présente en conséquence un projet de résolution dont voici les dispositions:

Le directoire est autorisé à accorder au gouvernement batave la permission d'exporter des départemens réunis les bois de construction nécessaires à la marine, en con-

cession néanmoins ces permissions avec les besoins de la marine française.

Plusieurs membres appuient ce projet en lui même, comme tendant à donner à la Hollande une preuve de bienveillance, mais ils en attaquent la rédaction comme présentant une autorisation trop illimitée d'exporter des bois de construction qui nous sont aussi nécessaires.

Après quelques débats, le conseil ordonne l'ajournement, et renvoie à la commission pour une nouvelle rédaction.

Le président annonce que l'ordre du jour appelle la discussion sur les projets de Daunou, relatifs aux délits de la presse; des réclamations s'élèvent aussitôt; on invoque la priorité pour la discussion sur les transactions; elle est accordée; et Crassous, rapporteur, présente à la discussion le projet qui concerne la fixation des obligations subsistantes entre les citoyens.

Voici les articles qui ont été adoptés:

Art. I. Toutes les obligations, quelles que soient leur nature et leur dénomination, contenues dans un acte, soit public, soit privé, d'une date antérieure au premier janvier 1790, en France, ou avant le 5 juillet 1792, dans les pays étrangers et dans les colonies françaises d'Amérique; ou avant le premier janvier 1793, dans les colonies au-delà du cap de Bonne-Espérance, seront réputées consenties en valeur numéraire métallique.

II. Les mêmes obligations, quoique d'une date postérieure auxdites époques, si elles procèdent de renouvellement, reconnoissance, continuation, liquidation ou titre nouveau d'obligations antérieures aux époques ci-dessus énoncées, seront aussi réputées avoir été consenties en valeur numéraire métallique, pourvu que leur origine soit rappelée dans l'acte, ou à défaut par tout autre moyen de droit.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 27.

L'ordre du jour est la discussion sur la résolution relative aux enfans abandonnés.

Lacué prend la parole pour la combattre sous ses différens points de vue; car elle lui paroît insuffisante; et digne du 13^e et 14^e siècle. Il pense que ces mots: *Seront reçus les enfans nouveaux nés*, excluent des hospices ceux qui auront plus d'un mois; mais il expose sur-tout avec force que rien ne seroit plus nuisible aux enfans que de respirer l'air infect des hôpitaux, qu'ils y seroient mal soignés, en même tems qu'ils enlèveroient aux malades du tems et des soins qui doivent leur être consacrés. Il ajoute que la résolution accorde aux administrateurs la tutelle des enfans abandonnés, et qu'il paroîtroit plus convenable de la confier aux femmes dont l'âme sensible les rend beaucoup plus propres à remplir de semblables fonctions.

Rallier défend la résolution, non pas qu'il la trouve sans quelques inconvénient, mais parce que les circonstances la rendent nécessaire.

On ferme la discussion. La résolution est mise aux voix et approuvée.

Cours des changes du 27 frimaire.

Mandat 21. 12 s 6. d.

J. H. A. ROUADE-L.

Le propri... du citoyen... les abonné... du Véridiq... rois, n^o 4... Toutes l...
NOU... PARI... C H...
La cham... en comité... M. Pit ou... Il comm... tat des dé...
Pour les... Pour ce... compren... Pour cel... Pour l'e... cours à d... que séculi... Pour ce... remplac...
Les res... sont le p... sur la dré... Le pro... dés. Le surp... Le surp... cordés au... montant... L'emp... Une ém... de l'échi...